



Actions pour soutenir les ressortissants afghans sur le terrain et en exil

Face à la détérioration de la situation humanitaire et des droits humains en Afghanistan, en particulier la situation des droits des femmes et des filles, le rétrécissement continu de l'espace de la société civile, la destruction des principes et valeurs démocratiques, et l'augmentation de la violence et de la discrimination à l'égard des minorités religieuses et ethniques ;

Considérant les violations continues du droit des Afghans à demander l'asile, notamment en vue des obstacles se dressant sur leur chemin pour fuir les persécutions, le niveau de corruption dans ce processus, et la perception de doubles standards dans le traitement des cas de réfugiés par les États ;

Alors que la communauté internationale s'est engagée à soutenir l'Afghanistan mais que, jusqu'à présent, elle n'a pas réussi à fournir une aide humanitaire adéquate et efficace aux ressortissants afghans sur le terrain et en exil, en dépit du fait que leurs vies soient toujours en danger ;

Il devient plus urgent que jamais que les membres des parlements, les gouvernements, les organisations internationales et les autres parties prenantes, prennent des mesures concrètes pour s'engager de manière significative et élaborer des réponses tangibles pour soutenir les Afghans sur le terrain et en exil.

Les actions suivantes, développées à la suite du riche échange qui a eu lieu lors de la troisième Table ronde de PGA sur l'Afghanistan le 30 mai 2022, devraient être prises en considération par la communauté internationale :

I. Sur le soutien général à l'Afghanistan de la part de la communauté internationale et des membres des parlements du monde entier :

- 1. Maintenir la situation en Afghanistan en tête des priorités de l'agenda international et envoyer des messages forts :** la multiplication des crises dans le monde ne doit pas reléguer la situation en Afghanistan au second plan, notamment en ce qui concerne le statut des droits des femmes et des filles, qui représente la pire crise des droits des femmes depuis 1996. Ce qui se passe en Afghanistan affecte tous les pays du monde, et il est de la responsabilité de la communauté internationale de continuer à surveiller l'évolution de la situation : nous ne pouvons pas oublier l'Afghanistan.
- 2. Permettre aux Afghans de faire entendre leurs voix dans les forums internationaux, régionaux et nationaux :** il est de la plus haute importance d'écouter leur expertise et de les inclure dans toute discussion visant à calibrer la réponse de la communauté internationale pour faire face à la détérioration de la situation dans leur pays.

3. **Développer des partenariats et donner de l'espace aux acteurs afghans dans nos pays respectifs, notamment aux députés afghans démocratiquement élus** : il est nécessaire de les inviter à s'exprimer dans les parlements nationaux afin que tout gouvernement et tout acteur de la société civile puisse écouter attentivement leurs voix, assurer un soutien, et établir un partenariat avec eux pour rester en contact étroit.
4. **Ne pas reconnaître les Talibans comme le gouvernement légitime** : lors de tout engagement avec le régime *de facto* des Talibans, éviter de prendre toute mesure qui leur accorderait une légitimité. Dans la mesure du possible, les efforts ciblés de coopération au développement doivent être dirigés vers la société civile afghane, les associations professionnelles et d'autres entités, y compris les organisations internationales et les ONG concernées, qui sont en mesure de contourner les contrôles et la surveillance et l'oppression des Talibans (voir, par exemple, [l'approche élargie développée par la Banque mondiale pour soutenir le peuple afghan](#), disponible en anglais).
5. **Réfléchir à des sanctions ciblées qui auront un impact sur les Talibans et les acteurs internationaux collaborant avec eux, sans imposer davantage de souffrances à la population afghane** : les ressortissants afghans ont déjà trop souffert de la superposition des crises, notamment de la crise économique, de la crise de l'approvisionnement alimentaire et du manque de services de santé. Les Afghans ne devraient pas payer un prix encore plus élevé pour les violations commises par les Talibans, et leurs vies ne devraient pas être encore plus en danger.
6. **Construire un leadership pour conduire une réponse coordonnée et concertée de la communauté internationale face à la situation en Afghanistan** : il est crucial que les pays engagés dans la mise en œuvre d'une politique étrangère féministe conduisent une réponse de la communauté internationale pour faire face à la situation et continuer à construire un consensus international plus large sur la protection et la promotion des droits humains en Afghanistan, afin que les déclarations se transforment en actions concrètes.
7. **Surveiller activement et efficacement la situation des droits humains et signaler les violations des droits humains, y compris les violations des droits des femmes et des filles** : bien que l'accès à une surveillance fiable de la situation des droits humains reste un défi, y compris dans les provinces afghanes, il est de la plus haute importance que la communauté internationale soutienne la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits humains en Afghanistan, M. Richard Bennett, dans la pleine mise en œuvre de leurs mandats respectifs.

II. Sur la situation humanitaire en Afghanistan :

8. **Continuer à soutenir les défenseurs des droits humains et les ONG indépendantes qui travaillent activement sur le terrain** : mettre en place des mécanismes précis pour leur permettre de travailler depuis un lieu sûr. En particulier, soutenir les ONG ayant une base et des connexions sur le terrain pour les aider à atteindre les personnes vivant dans des zones

isolées, y compris les individus devant rester cachés, et veiller à ce que ces personnes aient également accès à l'aide humanitaire.

9. **Unir les voix pour dénoncer toute pression ou attaque visant les défenseurs des droits humains et les ONG indépendantes** : il est nécessaire de s'exprimer lorsque des rapports soulignent des attaques et des abus contre les défenseurs des droits humains, les manifestants, les femmes et les filles, ou toute minorité religieuse ou ethnique.
10. **Contribuer à rétablir les fonctions de la banque centrale afin de permettre la reprise des services de base pour la population au sein de l'économie afghane, tout en veillant à ce que la branche exécutive du gouvernement *de facto* des Talibans ne soit pas reconnue** : la sévère crise économique à laquelle les Afghans sont actuellement confrontés aggrave leur situation déjà précaire. Les fonds gelés doivent être utilisés pour les citoyens afghans, sous la surveillance appropriée de la Banque centrale ;
11. **Calibrer toute aide humanitaire en fonction des besoins spécifiques des Afghans en écoutant leurs voix** : il est prioritaire d'inclure les Afghans dans toute action liée à l'Afghanistan, surtout lorsqu'il s'agit d'aide humanitaire : ils savent mieux que quiconque ce dont les Afghans ont besoin, en fonction des différentes provinces où ils se trouvent.
12. **Réengager avec l'Afghanistan sur le terrain** : des ressources humaines sont nécessaires sur le terrain pour aider les ressortissants afghans et atténuer les dommages et les traumatismes causés. Il convient de renforcer le soutien pratique et l'assistance humanitaire à la société afghane, notamment celle déjà fournie par les agences des Nations Unies travaillant sur le terrain.

III. Sur les droits des Afghans à demander l'asile

13. **Veiller à ce que les droit des Afghans à demander l'asile soient respectés et éviter l'applications de doubles standards** : les ressortissants afghans fuient les persécutions. Ils ont le droit à demander l'asile et à trouver un endroit où leurs vies ne seront plus en danger. Leur cas doit rester une priorité pour l'ensemble de la communauté internationale, et pas seulement pour les pays voisins de l'Afghanistan. Ces réfugiés ont une expertise qui contribuera à toute société.
14. **Encourager le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) à faciliter la procédure de délivrance des certificats d'asile aux réfugiés afghans** : ce certificat est le seul document qui donnera aux Afghans leur statut de réfugié, leur permettant ainsi d'avoir accès aux services de base et de procéder à leurs demandes de réinstallation. L'UNHCR doit garantir une procédure sûre, rapide et intègre. Ces personnes et ces familles ont tout laissé derrière elles et doivent généralement faire face à des traumatismes importants : il est de la plus haute importance que l'ONU les assiste au mieux, afin que leurs conditions de vie ne s'aggravent pas.
15. **Les ressources gouvernementales doivent être consacrées aux demandes de traitement accéléré** : la longueur de la procédure représente un élément supplémentaire venant menacer la vie des Afghans. Les gouvernements devraient donc veiller à ce que les ressources

financières et humaines nécessaires soient allouées à ces processus, qui devraient également être plus accessibles.

16. **Poursuivre les évacuations pour ceux qui cherchent à fuir, faciliter une réinstallation sûre, et assurer la coopération internationale pour le regroupement familial** : il reste encore beaucoup à faire en matière d'évacuation, car la majorité des pays qui se sont engagés à évacuer un certain nombre d'Afghans n'ont pas atteint leur seuil - sans compter qu'un nombre bien plus important d'Afghans, dont certains ont travaillé avec la communauté internationale, sont en grand danger et se retrouvent sans aucune aide de cette même communauté internationale. Il est également nécessaire de garantir une réinstallation sûre, en particulier pour les femmes et les filles qui continuent à être confrontées à des crimes odieux tels que les crimes sexuels, la violence sexiste, la traite des êtres humains, le harcèlement et d'autres formes d'abus dans les camps de réfugiés et ailleurs.
17. **Une fois réinstallés dans un endroit sûr, aider les réfugiés afghans à reconstruire leur vie** : il est nécessaire d'aider les Afghans à trouver des emplois et des formations qui correspondent à leurs compétences et leur permettront de contribuer à la société ; de veiller à ce que les étudiants afghans puissent poursuivre leurs études ; et d'attribuer des ressources nécessaires aux services de santé mentale pour les aider à se remettre de leurs traumatismes.
18. **Créer et soutenir des réseaux pour développer l'héritage des Afghans** : les Afghans ont besoin du soutien de leurs pairs : leurs connaissances, leur expertise, leur culture et leur héritage ne peuvent pas être perdus.

IV. Sur le combat contre l'impunité

19. **Veiller à ce que les responsables de violations des droits humains et de crimes internationaux soient tenus de rendre des comptes devant un tribunal qui respecte les principes de l'État de droit et les normes internationales** : il s'agit notamment de tenir les Talibans pour responsables de leurs crimes, et responsables pour les obligations sur lesquelles l'Afghanistan s'est engagée en vertu du droit international.
20. **Soutenir la CPI pour qu'elle fasse avancer son enquête sur l'Afghanistan, qui devrait se concentrer spécifiquement sur les persécutions fondées sur le sexe et le genre et sur l'asservissement des enfants** : les efforts pour enquêter sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis sur le territoire afghan ou par ses ressortissants depuis le 1er mai 2003 devraient être renforcés.
21. **Développer des mécanismes sur le principe de responsabilité et de réparation pour les victimes, y compris en activant le principe de la juridiction universelle ou tout autre mécanisme de responsabilité** : les Afghans attendent que justice soit faite depuis trop longtemps. La lutte contre l'impunité doit rester une priorité, et les pays doivent effectivement adopter une législation nationale intégrant les définitions des crimes internationaux.
22. **Les victimes doivent être au centre de tout processus** : les droits inaliénables des victimes à la vérité, à la justice, aux réparations, à la mémoire et aux garanties de non-récurrence doivent être respectés et garantis.

23. **Mettre en œuvre des politiques efficaces de lutte contre le terrorisme qui suivent une approche fondée sur les droits humains afin d'éradiquer la menace du terrorisme et de l'extrémisme** : la montée du radicalisme et de l'extrémisme est un phénomène qui peut toucher tous les pays. Il convient d'adopter des outils concrets qui suivent une approche fondée sur les droits humains pour éviter que ces phénomènes ne se propagent, et pour protéger les valeurs universelles, la démocratie, la justice, la liberté et les droits humains. Lorsque les attaques terroristes atteignent l'échelle de gravité des crimes contre l'humanité, elles doivent être qualifiées comme telles. Les mécanismes de la CPI et d'autres doivent alors être déclenchés sans hésitation, afin d'éviter que les efforts passés de lutte contre l'impunité échouent.